



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET : Schéma petite enfance 2019-2030

Séance du 20 décembre 2018

Convocation du 14 décembre 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre à 19 h 42, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quatorze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Jean-Pierre Riotton, Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mmes Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault,
Mme Isabelle Drancy par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Philippe Tastes par M. Patrice Pattée,
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,
Mme Liza Magri par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Othmane Khaoua par Mme Pauline Schmidt,
Mme Catherine Lequeux par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etait absent :

M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 20 décembre 2018

OBJET : Schéma petite enfance 2019-2030

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant la nécessité d'organiser une politique cohérente et globale dans le domaine de la petite enfance en partenariat avec tous les acteurs locaux potentiels,

Considérant les éléments de projection démographique et l'état des lieux des équipements petite enfance dont la Ville est gestionnaire,

Considérant le projet de schéma petite enfance 2019-2030,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la transmission du schéma petite enfance 2019-2030 ci-annexé.

AUTORISE le maire à mettre en œuvre les projets qui y sont présentés.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. L. L.', is written over the text 'le maire'. Below the signature, there is a blue arrow pointing to the right.